

Mot de Mme Maria Luisa Fornara,  
Représentante de l'UNICEF en Tunisie

**Conférence- Débat : Constitution et Droits Humains  
Le 23 novembre 2011**

**Monsieur le Coordinateur Résident des Nations unies en Tunisie  
Monsieur Le Président de l'Institut arabe des droits de l'homme  
Mesdames et Messieurs,**

L'UNICEF est honoré d'être associé à cette conférence-débat sur « Constitution et Droits Humains» qui vient à point nommé au moment très symbolique où le pays prépare sa nouvelle architecture institutionnelle.

Il y a trois jours, la communauté internationale a célébré le 22ème anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant dont le texte garantit les droits fondamentaux de chaque enfant. La réalisation de ces droits est certes fondamentale pour le développement et le bien-être des enfants, mais elle est aussi la pierre angulaire du monde auquel aspire la Déclaration du Millénaire: un monde de paix, d'équité, de sécurité, de respect pour l'environnement et de responsabilités partagées, « **un monde digne des enfants** ».

Les droits de l'enfant sont aujourd'hui le fer de lance de la lutte en faveur des droits de l'homme. La société des adultes se doit de les garantir en tant qu'obligation légale, impératif moral et

priorité du développement pour que **l'enfant ne soit plus objet d'assistance, mais un sujet de droit.**

Si naguère le contrôle et l'application des lois et des conventions étaient pour l'essentiel du ressort des gouvernements, aujourd'hui la société civile est souvent à l'avant-garde : d'ailleurs les conventions qui nous fondent, la CRC (dans son article 44 notamment) et la CEDAW, obligent à ce partenariat entre Etat et société civile dans le processus de rapport au Comité. Il nous plaît aussi de penser que la société civile devrait partout jouer un rôle d'agent de contrôle des politiques et des programmes en place.

La Tunisie s'est, depuis son indépendance, résolument engagée à fournir aux enfants l'attention et le soutien nécessaires comme en témoigne la réduction constante du taux de la mortalité infantile et la hausse significative qu'a connu le taux de scolarité. ...Nous souhaitons que ces acquis soient préserver et que les efforts de tous soient conjuguer pour relever les défis et pour préparer à nos enfants l'avenir qu'ils méritent. Ceci doit être à notre avis garanti dans la nouvelle constitution.

Enfin, je vous remercie pour votre présence et pour l'intérêt que vous accordez à l'enfant et à son épanouissement et je réitère l'engagement de l'UNICEF à poursuivre son partenariat avec la Tunisie en faveur du bien-être et du développement de l'enfant tunisien.

Je vous en remercie